



L'avis du PS60+ sur la Prévoyance vieillesse 2020 : Réforme oui, mais pas de cette façon!

De bonnes intentions, mais des lacunes éclatantes : tel est le verdict du PS60+ sur la réforme Prévoyance vieillesse 2020. Dans le cadre de leur conférence, les membres du PS60+ revendiquent des rentes AVS assurant le minimum vital et demandent que l'âge de la retraite soit fixé à 62 ans. Ils refusent l'application d'un mécanisme d'intervention occasionnant des réductions de rentes.

Une approche globale qui laisse à désirer. Certes, la tentative du Conseil fédéral de réformer l'ensemble du système de retraites est louable : en effet, pour les retraités, c'est en définitive ce qui reste dans le porte-monnaie qui compte. Mais le projet du Conseil fédéral pêche par trop de points, néglige des problèmes importants et s'avère antisocial sur de nombreux aspects.

Augmenter les rentes, un moyen de lutter contre la pauvreté des personnes âgées ! La pauvreté des personnes âgées est très répandue - un scandale dans une Suisse si prospère. Ainsi, les rentes des salariés aux revenus faibles à moyens, des employés à temps partiel ou des personnes qui soignent des membres de leur famille sont tout à fait insuffisantes. Le Conseil fédéral garde le silence sur la problématique de la pauvreté et, en conséquence, ne propose rien pour y remédier. Une fois de plus, il omet de réaliser l'objectif constitutionnel du maintien du niveau de vie antérieur. C'est inacceptable. Le PS60+ revendique donc une augmentation rapide et substantielle des rentes AVS, surtout pour la tranche des bas revenus. L'initiative « AVS plus » constitue un pas dans la bonne direction. A long terme, il faudra viser un transfert du deuxième pilier vers l'AVS, plus sociale, et réaliser l'objectif d'une rente AVS de 4000 francs par mois pour tous. D'ici là, il faudra bien entendu consolider et développer les prestations complémentaires.

La retraite à 62 ans ! Les travailleurs plus âgés sont systématiquement discriminés sur le marché du travail. Ils sont poussés vers le chômage, l'assurance invalidité, l'aide sociale ou contraints de prendre une onéreuse retraite anticipée, ce qui les met à la charge des autres assurances. C'est pourquoi il est absurde et antisocial d'imposer un âge de la retraite supérieur à 62 ans. La proposition du Conseil fédéral d'augmenter l'âge de la retraite des femmes à 65 ans est incompréhensible, sans parler de l'inégalité des salaires et des autres revendications toujours en souffrance en matière d'égalité des sexes. La seule solution raisonnable est d'abaisser l'âge de la retraite à 62 ans pour tout le monde.

Pas de mécanisme d'intervention automatique ! Le mécanisme d'intervention prévu, selon lequel l'inflation ne serait plus compensée en cas de problèmes financiers de l'AVS, n'est pas envisageable pour le PS60+. Il est superflu, constitue un démantèlement inacceptable des acquis démocratiques et touche à des éléments fondamentaux du système des rentes AVS. Renoncer à adapter les rentes, c'est *de facto* les réduire. Une telle attaque contre la garantie des rentes ne passera aucun référendum.

Le PS60+ demande au Parlement d'adopter une réforme qui corrige les faiblesses du système existant de prévoyance et contribue ainsi à la dignité et à la qualité de vie des personnes âgées.